#### Procedure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2017/2135(BUD)	Procédure terminée
Budget rectificatif 5/2017:Fonds européen pour le développement durable (FEDD); réserve d'aide d'urgence		
Sujet 8.70.57 Budget 2017		

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		30/08/2017
		S&D CEIER Ione	
		GEIER Jens  Rapporteur(e) fictif/fictive	
		MUREŞAN Siegfried	
		KÖLMEL Bernd	
		DEPREZ Gérard	
		TARAND Indrek	
		VALLI Marco	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	nonination
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
onseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3563	10/10/2017
ommission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	OETTINGER Günther	

Evénements clés				
	28/07/2017	Publication du projet de budget de la	COM(2017)0485	Résumé

	Commission		
10/10/2017	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	12441/2017	Résumé
10/10/2017	Vote en commission		
10/10/2017	Adoption du projet du budget par le Conseil		
10/10/2017	Adoption du projet du budget par le Conseil		
12/10/2017	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0301/2017	Résumé
23/10/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/10/2017	Résultat du vote au parlement	<u> </u>	
24/10/2017	Décision du Parlement	T8-0399/2017	Résumé
12/01/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques		
Référence de procédure	2017/2135(BUD)	
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire	
Sous-type de procédure	Budget	
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159	
Etape de la procédure	Procédure terminée	
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/10560	

Portail de documentation				
Projet de budget de la Commission	COM(2017)0485	28/07/2017	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE610.564	12/09/2017	EP	
Amendements déposés en commission	PE610.892	28/09/2017	EP	
Position du Conseil sur le projet de budget	12441/2017	10/10/2017	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A8-0301/2017	12/10/2017	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement	T8-0399/2017	24/10/2017	EP	Résumé

#### Acte final

Budget 2018/30

JO L 009 12.01.2018, p. 0001 Résumé

Rectificatif à l'acte final 32018B0030R(01)

JO L 013 18.01.2018, p. 0027

# Budget rectificatif 5/2017:Fonds européen pour le développement durable (FEDD); réserve d'aide d'urgence

OBJECTIF: présentation du projet de budget rectificatif n° 5 au budget général 2017.

CONTEXTE: en publiant sa communication relative à la mise en place dun nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de

<u>IAgenda européen en matière de migration</u>, la Commission a proposé une série de mesures visant à répondre aux besoins les plus urgents des réfugiés et à soutenir les communautés daccueil, tout en soulignant la nécessité dune stratégie à long terme pour traiter les causes profondes de la migration.

Suite à lapprobation de cette proposition par le Conseil européen et en réponse à linvitation de ce dernier, la Commission a présenté une <u>communication</u> en faveur dun nouveau plan d'investissement extérieur européen (PIE) visant à stimuler linvestissement en Afrique et dans le voisinage de IUE.

Le PIE compléterait laide au développement de l'Union en sappuyant sur lutilisation de fonds publics comme garantie pour attirer les investissements publics et privés. Le Fonds européen pour le développement durable (FEDD) constitue le dispositif financier intégré du PIE, combinant le financement de mécanismes mixtes et de la garantie FEDD (1.500 millions EUR), qui est soutenue par le fonds de garantie FEDD (750 millions EUR, dont 350 millions EUR provenant du budget de IUE et 400 millions EUR issus du Fonds européen de développement).

Le 14 septembre 2016, la Commission a présenté une proposition de règlement relatif au FEDD et instituant la garantie FEDD et le fonds de garantie FEDD.

CONTENU: le projet de budget rectificatif (PBR) présenté par la Commission poursuit deux objectifs:

1°) Pourvoir au financement, par le budget général 2017, du FEDD: suite au compromis final sur le projet de règlement FEDD intervenu entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission, le règlement FEDD devrait être adopté par le Conseil en septembre 2017.

La Commission demande donc les crédits nécessaires à la contribution du budget général au fonds de garantie FEDD en 2017 (275 millions EUR en crédits dengagement et de paiement). Le restant de la contribution du budget général, soit 75 millions EUR, sera versé au Fonds en 2018-2020.

La Commission propose de mobiliser linstrument de flexibilité afin de couvrir intégralement le renforcement en crédits dengagement et de paiement demandé pour le financement du FEDD. Le présent PBR est accompagné de la <u>proposition</u> relative à la mobilisation de linstrument de flexibilité.

2°) Tenir compte du résultat de la révision à mi-parcours du règlement sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020 en ce qui concerne laugmentation de la dotation annuelle de la réserve pour aides durgence, qui passe de 280 millions EUR à 300 millions EUR aux prix de 2011.

Il est nécessaire de tenir compte de cette augmentation dans le budget général 2017 en ajoutant 22,8 millions EUR (aux prix courants) en crédits dengagement en faveur de ladite réserve. En ce qui concerne les crédits de paiement, la Commission estime que le montant disponible dans le budget général 2017 (315 millions EUR) est suffisant.

Globalement, le PBR proposé renforce le niveau des crédits dengagement de 297,8 millions EUR, tandis que le niveau des crédits de paiement reste inchangé.

#### Budget rectificatif 5/2017:Fonds européen pour le développement durable (FEDD); réserve d'aide d'urgence

Le 28 juillet 2017, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 au budget général 2017 prévoyant le financement du Fonds européen pour le développement durable (FEDD), à la suite de l'adoption de la base juridique correspondante, comme convenu par le Parlement européen, le Conseil et la Commission dans les résultats des travaux du comité de conciliation sur la procédure budgétaire 2017.

Le montant demandé s'élève à 275 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement.

Ce PBR reflète également le résultat de la révision à mi-parcours du règlement sur la cadre financier pluriannuel (CFP) en ce qui concerne l'augmentation du montant annuel de la réserve pour aides d'urgence de 280 à 300 millions EUR aux prix de 2011.

Globalement, ce PBR augmente le volume des crédits d'engagement de 297,8 millions EUR, tandis que le volume des crédits de paiement reste inchangé.

Le 10 octobre 2017, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 au budget général 2017, dont le texte figure dans l'annexe technique de l'exposé des motifs de sa position sur le projet de budget rectificatif (voir document du Conseil 12441/2017).

## Budget rectificatif 5/2017:Fonds européen pour le développement durable (FEDD); réserve d'aide d'urgence

La commission des budgets a adopté le rapport de Jens GEIER (S&D, DE) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2017 de lUnion européenne pour lexercice 2017 concernant le financement du <u>Fonds européen pour le développement durable</u> (FEDD) et le renforcement de la réserve pour aides durgence à la suite de la révision du règlement fixant le cadre financier pluriannuel (CFP).

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen approuve la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2017. Ce projet:

- affecte 275 millions EUR en crédits dengagement et de paiement au FEDD, lesquels proviennent intégralement dune mobilisation de linstrument de flexibilité, compte tenu de labsence de marge sous le plafond des engagements de la rubrique 4 (LEurope dans le monde);
- prévoit en même temps la réduction dun montant de 275 millions EUR des crédits de paiement du <u>Fonds «Asile, migration et intégration»</u> (AMIF) relevant de la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté) en raison dune sous-exécution causée par une adoption tardive des bases juridiques et par des décalages de la programmation;

• prévoit en outre dajouter 22,8 millions EUR (aux prix courants) en crédits dengagement à la réserve pour aides durgence afin de tenir compte de la révision à mi-parcours du règlement CFP.

Le PBR nº 5/2017 est accompagné dune <u>proposition de décision</u> relative à la mobilisation de linstrument de flexibilité aux fins du financement du Fonds européen pour le développement durable portant sur un montant de 275 millions EUR en crédits dengagement et de paiement au titre de la rubrique 4.

Les députés ont salué ladoption et lentrée en vigueur du Fonds européen pour le développement durable et ont demandé sa mise en application rapide. Ils ont approuvé le fait que la révision à mi-parcours du CFP permette de financer le FEDD par une mobilisation de linstrument de flexibilité et que la réserve pour aides durgence soit renforcée.

En revanche, les députés ont déploré la sous-exécution par les États membres de IAMIF et du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI). Ils ont invité les États membres à honorer leurs engagements politiques et à faire tout leur possible pour donner à cette priorité de l'Union toute son importance.

## Budget rectificatif 5/2017:Fonds européen pour le développement durable (FEDD); réserve d'aide d'urgence

Le Parlement européen a adopté par 553 voix pour, 70 contre et 42 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2017 de lUnion européenne pour lexercice 2017 concernant le financement du Fonds européen pour le développement durable (FEDD) et le renforcement de la réserve pour aides durgence à la suite de la révision du règlement fixant le cadre financier pluriannuel (CFP).

Le Parlement a approuvé la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 5/2017 présenté par la Commission qui vise à pourvoir au financement du Fonds européen pour le développement durable (FEDD) et à tenir compte, dans le budget général de 2017, du résultat de la révision à mi-parcours du règlement CFP en ce qui concerne laugmentation de la dotation annuelle de la réserve pour aides durgence, qui passe de 280 millions EUR à 300 millions EUR aux prix de 2011.

Ce projet de budget rectificatif:

- affecte 275 millions EUR en crédits dengagement et de paiement au FEDD, lesquels proviennent intégralement dune mobilisation de linstrument de flexibilité, compte tenu de labsence de marge sous le plafond des engagements de la rubrique 4 (LEurope dans le monde);
- prévoit en même temps la réduction dun montant de 275 millions EUR des crédits de paiement du <u>Fonds «Asile, migration et intégration»</u> (AMIF) relevant de la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté) en raison dune sous-exécution causée par une adoption tardive des bases juridiques et par des décalages de la programmation;
- prévoit en outre dajouter 22,8 millions EUR (aux prix courants) en crédits dengagement à la réserve pour aides durgence afin de tenir compte de la révision à mi-parcours du règlement CFP.

Le PBR nº 5/2017 est accompagné dune <u>proposition de décision</u> relative à la mobilisation de linstrument de flexibilité aux fins du financement du FEDD portant sur un montant de 275 millions EUR en crédits dengagement et de paiement au titre de la rubrique 4.

Le Parlement a salué ladoption et lentrée en vigueur du FEDD et a demandé sa mise en application rapide. Il a approuvé le fait que la révision à mi-parcours du CFP permette de financer le FEDD par une mobilisation de linstrument de flexibilité et que la réserve pour aides durgence soit renforcée.

En revanche, les députés ont déploré la sous-exécution par les États membres de IAMIF et du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI). Ils ont invité les États membres à honorer leurs engagements politiques et à faire tout leur possible pour donner à cette priorité de l'Union toute son importance.

#### Budget rectificatif 5/2017:Fonds européen pour le développement durable (FEDD); réserve d'aide d'urgence

OBJECTIF: adoption du budget rectificatif n° 5 de lUnion européenne pour lexercice 2017.

ACTE NON LEGISLATIF: Adoption définitive (UE, Euratom) 2017/30 du budget rectificatif n° 5 de lUnion européenne pour lexercice 2017.

CONTENU: le Parlement européen a définitivement adopté le projet de budget rectificatif n°5 pour lexercice 2017 en accord avec sa résolution du 24 octobre 2017 (voir le résumé de la résolution).

Pour rappel, ce projet de budget rectificatif (PBR) a pour objectif de pourvoir au financement du <u>Fonds européen pour le développement</u> <u>durable</u> (FEDD) et de tenir compte, dans le budget général de 2017, du résultat de la <u>révision à mi-parcours</u> du règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 en ce qui concerne laugmentation de la dotation annuelle de la réserve pour aides durgence, qui passe de 280 millions EUR à 300 millions EUR aux prix de 2011.

Plus précisément, le PBR :

- affecte 275 millions EUR en crédits dengagement et de paiement au FEDD, lesquels proviennent intégralement dune mobilisation de linstrument de flexibilité,
- prévoit en même temps la réduction dun montant de 275 millions EUR des crédits de paiement du <u>Fonds «Asile, migration et intégration»</u> (AMIF) relevant de la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté);
- prévoit en outre dajouter 22,8 millions EUR (aux prix courants) en crédits dengagement à la réserve pour aides durgence afin de tenir compte de la révision à mi-parcours du règlement CFP.

Globalement, ce PBR augmente le volume des crédits d'engagement de 297,8 millions EUR, tandis que le volume des crédits de paiement

